

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-196 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : Cession d'un terrain à la S.C.I. LIBERCURIALE

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 24 septembre 2013 entérinant le principe de cession d'un terrain industriel au profit de la S.C.I. LIBERCURIALE pour la construction d'un bâtiment industriel destiné à abriter le Centre de Tri courrier de la Poste ainsi que la création de deux ou trois cellules destinées à la location ou à la vente pour des artisans et des petites entreprises.

Monsieur le Président rappelle que cette cession avait été consentie moyennant un prix de 12 € HT/m².

Monsieur le Président fait part de la demande du Notaire chargé de la rédaction de cette vente qui souhaite une précision sur la superficie de la parcelle vendue.

Monsieur le Président précise que la parcelle concernée est d'une contenance de 4 653m².

Monsieur le Président propose de confirmer cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la vente d'une parcelle de la Zone d'Activités du Moulin à la S.C.I. LIBERCURIALE,
- de confirmer le prix de cette cession fixé à 12 € HT/m²,
- de confirmer la superficie de la parcelle cédée représentant une superficie de 4 653m².

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

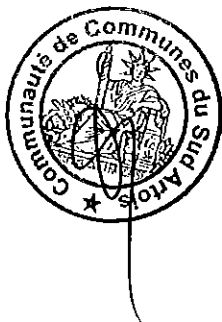
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

Le Président,

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Jean-Paul DELEVOYE

